MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 146 du 9 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1900652S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7719 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828670S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er février 2019 :

Bétard Thierry NIGEND : 144 500 NLS : 8 003 408

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er février 2019 :

Hervieu Denis NIGEND : 146 371 NLS : 8 004 754

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er février 2019 :

Reig Patrick NIGEND : 136 033 NLS : 5 322 264

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er février 2019 :

Garcia Julian NIGEND : 321 086 NLS : 8 112 807

Ayax Emmanuelle NIGEND : 231 806 NLS : 8 078 814

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2019.

Le général, commandant la gendarmerie de l'air,
P. Guichard